



DECISION N° 2024-190

Prestations de services et d'animations pour les activités réalisées au sein l'Espace citoyen Centre historique Rose Gimenez de la Ville de Perpignan pour la période de janvier à mars 2024

Direction des Maisons de Quartier

Le Maire,

Vu l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux délégations de pouvoir susceptibles d'être consenties au Maire par le Conseil Municipal,

Vu les articles L2122-23 et L2122-18 relatifs aux subdélégations susceptibles d'être consenties par le Maire aux Adjointes et/ou Conseillers Municipaux,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 3 juillet 2020, donnant délégation de pouvoir au Maire pour les matières énumérées dans l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté du Maire en date du 28 juin 2021 portant subdélégation de signature à Monsieur François DUSSAUBAT, Adjoint au Maire,

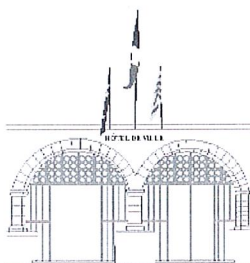
Considérant qu'au terme de consultations organisées selon la procédure adaptée en application des articles : L 2123.1 et R 2123.1-3° du Code de la commande publique, il convient de conclure un marché relatif à des prestations de services et d'animations socio-culturelles pour la période de janvier à mars 2024 pour les activités organisées au sein de l'Espace citoyen Centre historique Rose Gimenez de la Ville de Perpignan.

DECIDE

ARTICLE 1^{er} :

De conclure des conventions de prestation de service et d'animation pour un montant total de **5 056 € TTC**.

- **Ateliers discutons ensemble par Stéphane Laurent**, 86 rue Paul Rubens, bâtiment C1, appartement 232, 66000 Perpignan, pour un montant de **1 620 € TTC**. 18 séances visent à favoriser la communication et la gestion des émotions parentales, organiser des échanges pour aborder des sujets tels que le burn out, l'épuisement physique, l'alimentation....



- **Atelier à travers le sport parents enfants par Vanessa Olive**, 5 rue Joan Baez, 66300 Passa, pour un montant de **120 € TTC**. 3 ateliers afin de sensibiliser les familles sur les questions de santé à travers le sport et comprendre les incidences sur les comportements dans la vie quotidienne, ces ateliers tendent à développer la solidarité entre les membres de la famille.
- **Ateliers sophrologie par Constance yoga de Chloé Thomas**, 24 avenue du Général de Gaulle, 66000 Perpignan, pour un montant de **360 € TTC**. 6 séances de sophrologie sont proposées, permettant notamment de chasser les tensions avec des techniques de respiration et de postures de relâchement pour se libérer des tensions et du stress. Ces ateliers doivent permettre aux membres de la famille de gérer leurs émotions de façon ludiques.
- **Ateliers collectifs de soutien à la parentalité par Educ sens et être de Dahia Azouani**, 16 rue Remparts Villeneuve, 66000 Perpignan, pour un montant de **405 € TTC**. 6 ateliers sont proposés afin de favoriser le partage dans un groupe de confiance, de promouvoir l'écoute bienveillante mais également de stimuler l'expression corporelle et faciliter la création de liens.
- **Atelier couture upcycling par Le prince charmant n'existe pas d'Emilie Carretero**, 38 avenue de la Pierre droite, 6640 Saint-Estève, pour un montant de **1 406 € TTC**. 9 séances pour apprendre à coudre et à transformer des vêtements en vue d'un défilé.
- **Ateliers sport adapté par Vanessa Olive**, 5 rue Joan Baez, 66300 Passa, pour un montant de **720 € TTC**. 18 séances de sport adapté sont proposées afin de permettre aux usagers d'évacuer certains stress de la vie quotidienne, de s'oxygéner l'esprit et de s'ouvrir au monde pour mieux s'épanouir.
- **Ateliers prévention santé (mémoire) par Profession Sport 66**, 19 avenue de Gande-Bretagne, 66000 Perpignan, pour un montant de **425 € TTC**. 9 séances sont proposées pour des activités autour d'exercices de mémoire afin de conserver son autonomie.

Soit un montant total de 5 056 € TTC.

ARTICLE 2 :

Monsieur le Directeur Général des Services,

Monsieur le Directeur Général Adjoint des Services,

Monsieur le Receveur Municipal,

Sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision qui sera portée à la connaissance du Conseil Municipal.

Fait à Perpignan, le **30 JAN. 2024**

ID Télétransmission : 066-216601369-20240130-186551-AU-1-1

Accusé reçu le : **30 JAN. 2024**

Affiché le : **30 JAN. 2024**

M. François DUSSAUBAT, Pour le Maire par subdélégation l'Adjoint

